

12. MM. Konemann et Stadt ont tous deux déclaré qu'ils n'avaient eu aucun droit de regard sur la version définitive du film; et, en outre, qu'ils n'avaient pas aimé la façon dont le film avait été tourné et regrettaient ses répercussions sur l'industrie de la chasse au phoque.

Le mémoire adressé au ministre des Pêcheries est daté d'Ottawa, le 29 février 1968. Hier, dans une publication d'affaires de New York, on parlait des questions que j'ai soulevées à la Chambre il y a quelques jours. Je cite un extrait de cette publication qui se nomme *Women's Wear Daily*, le quotidien du détaillant, et qui rapporte les paroles d'un représentant de la S.P.C.A. de New York:

Il a ajouté, jeudi matin,...

On veut parler d'aujourd'hui.

... qu'il y aurait un piquet devant le consulat et le bureau de tourisme du Canada; les gens porteraient des pancartes recouvertes de photographies et de déclarations, pour protester contre la chasse au phoque au Canada.

Chaque année, depuis sa réalisation pour le compte de Radio-Canada en 1964, on fait circuler le film. Il a été projeté un peu partout en Allemagne de l'Ouest, dans d'autres pays d'Europe occidentale et aux États-Unis. Il a provoqué des manifestations aux bureaux des ambassades et des consulats canadiens dans ces pays. Je soutiens qu'il a nui considérablement à la réputation du Canada à l'étranger et à l'industrie de la fourrure du phoque, qui est tellement importante comme source supplémentaire de revenus pour les habitants des îles de la Madeleine, pour les pêcheurs de Terre-Neuve et ceux de Gaspé.

A mon avis, les très graves insinuations et accusations que renferme le mémoire soumis au ministre l'an dernier au sujet du film que l'on fait de nouveau circuler sont assez sérieuses pour motiver une enquête parlementaire. Je signale cette question à la Chambre et au ministre parce que je voudrais qu'on fasse cette enquête et qu'on défère ladite question au comité permanent des pêches et des forêts ou au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, en vue d'une étude approfondie. Je demande cette enquête, car le film a contribué à ternir la réputation du Canada à l'étranger plus que ne l'a fait aucun autre moyen de publicité depuis 20 ans. Il a sérieusement nui à l'industrie canadienne de la chasse au phoque et il continue de lui nuire tous les jours.

Je sais que le ministre et le gouvernement sont vraiment tout aussi anxieux que moi et d'autres députés d'éclaircir cette question une fois pour toutes. On y parviendra seulement,

je crois, si le gouvernement consent à déferer la question au comité permanent des pêches et des forêts ou au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, afin de protéger la bonne réputation du Canada.

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, je suis certain que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) ne compte pas que je vais faire des commentaires sur les différentes sources, revues, journaux et le reste, auxquelles il a puisé ses citations, ni vraiment sur la documentation qu'il m'a envoyée et dont j'ai dit qu'il s'agissait d'un extrait d'un mémoire pour diffusion interne préparé par le ministre des Pêcheries il y a juste un peu plus d'un an pour l'usage du ministre des Pêcheries de l'époque.

Je tâche de vérifier certaines des allégations. J'ai fait une enquête, particulièrement auprès de Radio-Canada, qui avait conclu le contrat pour le film initial en 1964. Je suis résolu à trouver ce qu'il est advenu des exemplaires du film. Sauf erreur, l'original est toujours la propriété de Radio-Canada et il est en sa possession.

● (10.20 p.m.)

Nous nous inquiétons des reproductions du film que l'on montre dans d'autres parties du monde. Je songe également à consulter le ministre des Affaires extérieures, pour savoir qui projette ce film et dans quelles circonstances. Je ne crois pas, pour l'instant, pouvoir promettre au député de demander que la question soit déferée à l'un de nos comités parlementaires. Je voudrais d'abord me mettre davantage au courant des faits. Il s'agit d'une question grave et, comme le disait le député, elle suscite beaucoup d'inquiétude dans d'autres pays. Bien des faux renseignements circulent partout dans le monde par suite des reproductions du film original.

Le député doit aussi se rendre compte que d'autres visiteurs sont allés sur les lieux ces dernières années et que les films qu'on y a tournés sur la chasse elle-même, surtout les films en couleur, sont appelés à semer de l'inquiétude dans certains pays. Le sujet est grave et je ferai de mon mieux pour me procurer les renseignements demandés par le député.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** Conformément à un ordre spécial adopté aujourd'hui même, les délibérations sur la motion d'ajournement sont maintenant terminées. La Chambre reprend maintenant les travaux interrompus à dix heures.